



Chennevières  
sur Marne

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2012**

**RECTIFIE LE 17 DECEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 16 Novembre 2012, s'est réuni à 20H 00 sous la Présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur HAEMMERLE, Maire  
M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRE, Mme GONZALEZ,  
M. JARJANETTE, Mme BREART, Maires-Adjoints.

M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI, M. STHOREZ,  
Mme BONNIN, M. OLIVA, Mme PARREIRA, M. CORTEZ, Mme BORDUY, M. AURIOL, M. MINEO, Mme DANIEL,  
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux

**ETAIENT REPRESENTES**

Mme LALY, pouvoir à M. DUPRE  
M. BOUSLAMA pouvoir à Mme SCHNEIDER  
Mme LERFEL, pouvoir à Mme REILHE  
M. TERDJMAN pouvoir à Mme BINAGHI

**ETAIT EXCUSEE**

Mme PERRU



**Secrétaire de Séance :**

Madame PARREIRA a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2012**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2012 est approuvé à la MAJORITE par :

**23 Voix POUR**

**8 ABSTENTIONS (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR,  
Mme BREART, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. STHOREZ,  
Mme LERFEL, )**

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELLA-MUSSIA)**

Retrait du point n°8 de l'ordre du jour : Le propriétaire du terrain nu situé 45 rue Aristide Briand étant récemment revenu sur les conditions de l'accord initial de cession à la commune, le Maire annonce que le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

## 1. Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

### ➤ Rapport d'activité 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

**PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne pour l'année 2011, qui sera tenu à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

### ➤ Rapport d'activité de l'hôtel d'entreprises du 01/06/2011 au 01/07/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'hôtel d'entreprises du 01/06/2011 au 01/07/2012 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, qui sera tenu à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

## 2. Décision modificative n°3 au budget 2012

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE par :

**25 Voix POUR**

**5 Voix CONTRE (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL,  
Mme BINAGHI)**

**2 ABSTENTIONS (M. GHOUALI, M. DJEBARA)**

**APPROUVE** la décision modificative n°3 au Budget 2012, ainsi qu'il suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
Chapitre 10 "Dotations, fonds divers,..."		129 116 €
Chapitre 13 "Subventions d'investissement"		190 334 €
Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"	-7 400 €	
Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"	727 150 €	
Chapitre 23 "Immobilisations en cours"	-400 300 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>319 450 €</b>	<b>319 450 €</b>

Le tableau ANNEXE 1, détaille l'ensemble des imputations comptables.

## 3. Personnel communal

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire

### ➤ Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de créer un poste afin d'assurer la continuité du service entretien dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE par :

**23 Voix POUR**

**9 ABSTENTIONS (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL,  
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA,  
Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)**

**APPROUVE** la création de poste ainsi qu'il suit :

Filière technique :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 50%.

### ➤ Information sur les postes créés sur la base de l'article 3 de la Loi de 1984

Par délibération du 25 septembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création :

- D'un poste de chargé de mission de catégorie A non titulaire sur le grade des attachés afin de conduire des études relatives à l'aménagement, l'environnement et le développement durable portant sur des opérations et projets menés par la Ville.
- D'un poste de chargé des événements et de la promotion de la ville de catégorie B non titulaire pour coordonner, piloter et concevoir les actions autour de l'événementiel.

Le Maire apporte une information complémentaires sur les conditions permettant aux collectivités territoriales de recruter des contractuels (et non des fonctionnaires) sur des emplois permanents dans certaines situations.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de l'information apportée.

#### **4. Recensement de la population – Année 2013**

##### **➤ Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

**Rapporteur** : M. HAEMMERLE, Maire.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

**DECIDE** de recruter, au titre de l'enquête de recensement de 2013, quatre agents recenseurs.

**DECIDE** de fixer leur rémunération selon les indications suivantes :

I – Rémunération brute de base, par bulletin distribué et collecté :

- Bulletin individuel 1,50€
- Feuille de logement 0,75€
- Dossier d'adresse collective 0,75€

II – Rémunération brute forfaitaire complémentaire

- Tournée de reconnaissance de la liste des adresses contrôlée et complétée : 25,00€
- 2 séances de formation obligatoire par séance pour les agents ayant Commencé la collecte : 25,00€ la séance
- Rémunération complémentaire par agent recenseur ayant remis à l'administration l'ensemble du travail correspondant au secteur dont il a la charge : 215,00€

**DIT** que l'ensemble des crédits relatifs à la rémunération des agents recenseurs ainsi que les charges y afférentes seront inscrits au budget de l'exercice 2013.

**DIT** que la dotation forfaitaire de recensement à la Commune au titre de l'enquête de recensement de 2013, d'un montant de 3.984,00€, sera inscrite au budget de l'exercice 2013.

#### **5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de démolir**

##### **➤ 13, rue Gabriel Péri**

**Rapporteur** : M. HAEMMERLE, Maire.

Par délibération du 14 novembre 2011, la ville a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AV n° 25 sise 13 sentier Gabriel Péri (angle rue Gabriel Péri) en vue de démolir le bâti inoccupé et dégradé, d'améliorer le cheminement sentier Gabriel Péri et de réaliser des travaux de voirie destinés à sécuriser l'angle de la rue Gabriel Péri et du sentier Gabriel Péri.

La démolition permettra de faciliter la liaison de la rue Gabriel Péri vers l'école Corot et de créer un trottoir inexistant à ce jour pour la circulation des piétons et des nombreux écoliers.

Le reste de la parcelle ouvrira une voie en sens unique, permettant l'accès aux véhicules, de la rue Gabriel Péri vers la rue de Bry d'une part, et également la mise en sens unique de la portion de route située entre la rue Gabriel Péri et la rue Baudin d'autre part, ainsi que le désenclavement de la parcelle située au 15 rue Gabriel Péri.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la démolition du pavillon situé 13, sentier Gabriel Péri, cadastré section AV n°25.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande d'autorisation.

#### **6. Déploiement d'un réseau de télé relevé des compteurs d'eau**

➤ **Approbation de la convention d'occupation domaniale**

**Rapporteur** : M. GROUZELLE, Maire-adjoint.

Dans le cadre de la campagne de renouvellement des compteurs d'eau liés au nouveau contrat du marché du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), Veolia Ile de France équipe les compteurs d'eau d'émetteur, Il est nécessaire de signer une convention d'occupation du domaine public avec M20 City (Filiale de Veolia Eau) pour gérer l'installation d'un système de télé relevé des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public sur la voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'occupation du domaine public entre M20 City (filiale de Veolia Eau) pour l'installation d'un système de télé relevé des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public sur la voirie et à signer tous les documents qui en seraient le préalable ou la conséquence.

**7. Service Municipal de la Jeunesse**

➤ **Mise à jour du règlement intérieur**

**Rapporteur** : M. SALVADOR, Maire-adjoint.

Monsieur SALVADOR, Maire-adjoint, expose à ses collègues la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement préadolescents et adolescents, et notamment le fonctionnement du Club du Fort durant les congés scolaires sous réserve d'effectif minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur des accueils de loisirs préadolescents et adolescents, telle que présentée.

**8. Décisions municipales**

**Rapporteur** : Monsieur HAEMMERLE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, modifiée le 7 décembre 2009, comme suit :

**Décision Municipale n° 2012/110 du 4 septembre 2012**

Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Comité de Jumelage »

**Décision Municipale n° 2012/111 du 14 septembre 2012**

Radiation du véhicule de marque KUBOTA, modèle tracteur

**Décision Municipale n° 2012/112 du 10 septembre 2012**

Brocante 2012 – Convention de partenariat avec l'association « Rayon de Soleil »

**Décision Municipale n° 2012/113 du 24 septembre 2012**

Convention cabinet de radiologie Hubert Christian

**Décision Municipale n° 2012/114 du 25 septembre 2012**

Brocante 2012 – Convention de partenariat avec l'association « Chennevières en Fête »

**Décision Municipale n° 2012/115 du 26 septembre 2012**

Brocante 2012 – Convention de partenariat avec l'association « Eclaireuses/Eclaireurs » - Baden Powell

**Décision Municipale n° 2012/116 du 26 septembre 2012**

Transport d'un élève à mobilité réduite vers une école – Contrat avec la Société « Ambulance Assistance »

**Décision Municipale n° 2012/117 du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

Service Municipal de la Jeunesse – Organisation de sessions pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) – Convention avec l'IFAC 94

**Décision Municipale n° 2012/118 du 3 octobre 2012**

Service Municipal de la Jeunesse – Convention prestation avec l'association « All school »

**Décision Municipale n° 2012/119 du 3 octobre 2012**

Convention avec Visa 94 – Avenant n°13

**Décision Municipale n° 2012/120 du 5 octobre 2012**

Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre l'Association Artisanale et Commerciale Canavéroise (AACC) et la ville de Chennevières-sur-Marne

**Décision Municipale n° 2012/121 du 8 octobre 2012**

Exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AT n°315 sise 66B, rue Aristide Briand

**Décision Municipale n° 2012/122 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé au conservatoire n° de série : K8356910073

**Décision Municipale n° 2012/123 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé à l'école Marcel Pagnol n° de série : J9156610514

**Décision Municipale n° 2012/124 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé à l'école Clément Ader n° de série : J9156610523

**Décision Municipale n° 2012/125 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé à l'école La Fontaine n° de série : J9156610555

**Décision Municipale n° 2012/126 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé à l'école avenue du Bois n° de série : J9156610443

**Décision Municipale n° 2012/127 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé à l'école Rousseau A n° de série : K8554500536

**Décision Municipale n° 2012/128 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé à l'école Jacques Doré n° de série : MP2510360

**Décision Municipale n° 2012/129 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé Hall de l'Hôtel de Ville n° de série : K8356910006

**Décision Municipale n° 2012/130 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé bureau des Elus n° de série : K8366211653

**Décision Municipale n° 2012/131 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé bureau du personnel n° de série : K8366211530

**Décision Municipale n° 2012/132 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé au SAMP/COMMUNICATION n° de série : K8366211656

**Décision Municipale n° 2012/133 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé au service de l'Urbanisme n° de série : K8356910067

**Décision Municipale n° 2012/134 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé au service Etat-Civil n° de série : K8356910029

**Décision Municipale n° 2012/135 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé au Relais Santé n° de série : K8356910050

**Décision Municipale n° 2012/136 du 12 octobre 2012**

Contrat d'entretien relatif au photocopieur situé aux Services Techniques n° de série : K8356910055

**Décision Municipale n° 2012/137 du 15 octobre 2012**

Convention de partenariat avec l'association « Les ateliers de Chennevières-sur-Marne » et l'Espace Socio-Culturel de Chennevières-sur-Marne

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 03.

**B. HAEMMERLE**



Maire

N.B. : Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE  
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne  
Tél. : 01.45.94.74.74 - Fax : 01.45.94.78.40 - [www.chennevieres.com](http://www.chennevieres.com)

